

Outils et accessoires commerciaux Exmark

Garantie limitée de 1 an



Conditions et produits couverts

La société Exmark Mfg. Co. Inc. s'engage, selon les conditions définies aux présentes, à réparer, remplacer ou ajuster toute pièce de ces produits dont nous aurons constaté, à notre discrétion raisonnable, qu'elle présente un défaut de matériau ou de fabrication, et ce pendant une période d'un an.

La présente garantie couvre les outils et accessoires Exmark vendus aux États-Unis ou au Canada. Cette garantie ne peut être cédée ou transférée à un deuxième (ou troisième) propriétaire que par un dépositaire Exmark agréé. La période de garantie commence à la date d'achat initiale.

Exceptions de garantie

- Bacs, courroies, pneus et accessoires non sérialisés
- Pneus sans air Tractus™

Période de garantie

90 jours

Avant 1 an ou 2/32 pouce de sculptures restantes

Cette garantie ne couvre que les coûts des pièces et les frais de main d'œuvre.

Ce que la garantie ne couvre pas

Cette garantie ne couvre pas :

- Frais de prise à domicile ou de livraison auprès d'un dépositaire-réparateur Exmark agréé.
- Tout dommage ou détérioration causé(e) à la négligence, l'utilisation normale, l'usure ou l'exposition.
- Les frais normaux d'entretien et de remplacement de pièces, comme les filtres, le carburant, les lubrifiants, les pièces d'usure et les réglages.
- Les produits ayant subi des modifications, un usage abusif ou nécessitant un remplacement ou une réparation en raison d'un accident ou d'un défaut d'entretien tel qu'énoncé dans la section du manuel de l'utilisateur consacrée à l'entretien.
- Toute réparation rendue nécessaire en raison de l'utilisation de pièces, d'accessoires ou de fournitures, y compris essence, huile ou lubrifiants, incompatibles avec l'outil ou accessoire ou autres que ceux recommandés dans le manuel de l'utilisateur ou autres consignes d'utilisation fournies par Exmark.

Toute réparation au titre de la garantie doit être effectuée par un dépositaire-réparateur Exmark agréé, à l'aide de pièces de rechange agréées par Exmark.

Pneus sans air Tractus™ (modalités supplémentaires)

- La séparation de la bande de roulement et de la structure n'est pas couverte, sauf
 1. si elle fait plus de 7,5 cm (3 po) d'épaisseur ou
 2. si la séparation de la bande de roulement et de la structure fait plus de 7,5 cm (3 po) de largeur et au moins 3 cm (1,25 po) d'épaisseur.
- La séparation de la jante et de la structure n'est pas couverte, sauf
 1. si elle fait plus de 5 cm (2 po) d'épaisseur ou
 2. plus de 5 cm (2 po) de largeur et au moins 3 cm (1,25 po) d'épaisseur.
- La fissure de la structure n'est pas couverte sauf si elle est causée par un défaut de moulure et n'est pas commencé après un impact ou une surcharge.
- La perte du rayon de roulement effectif minimum est seulement couverte si elle est inférieure à 27 cm (10,5 po) et n'est pas causée par une surcharge ou une défaillance de la structure.
- Les éléments non couverts comprennent les dommages dus aux impacts, aux coupures, aux accrocs, à l'utilisation de chaînes, à des collisions, au feu, à un montage inadéquat, à l'exposition aux produits chimiques, à la foudre, au contact avec des lignes électriques, à une surcharge, à une mauvaise application, à un fonctionnement à une vitesse excessive, à des températures hors de la plage de -40 °C (-40 °F) à 115 °C (240 °F), et/ou à une condition mécanique du véhicule.

Comment faire intervenir la garantie

Le produit doit être enregistré avec la preuve d'achat d'origine par un dépositaire-réparateur Exmark avant de pouvoir bénéficier d'un entretien au titre de la garantie.

Demandez à un dépositaire-réparateur Exmark de prendre en charge votre produit. Pour trouver le dépositaire le plus proche, consultez notre site web sur www.Exmark.com. Les clients américains ou canadiens peuvent aussi téléphoner au 402-223-6375.

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas satisfait du diagnostic de votre dépositaire-réparateur ou des conseils prodigués, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante :

Exmark Customer Service Department
415 Industrial Row
Beatrice, NE 68310
402-223-6375
service@exmark.com

Responsabilités du propriétaire

Si votre produit nécessite une réparation au titre de la garantie, il doit être retourné à un dépositaire-réparateur Exmark agréé durant la période de garantie. Cette garantie ne couvre que les outils et accessoires utilisés dans des conditions normales. Lisez le Manuel de l'utilisateur pour tout renseignement sur l'entretien et l'utilisation de votre produit Exmark. Vous êtes responsable de l'entretien et la maintenance de votre produit Exmark conformément aux procédures décrites dans le manuel de l'utilisateur. Cet entretien courant est à vos frais, qu'il soit effectué par vous-même ou par un dépositaire-réparateur.

Conditions générales

La seule responsabilité d'Exmark au titre de la présente garantie consistera à réparer ou remplacer les composants défectueux tels que décrits dans les présentes. **Exmark décline toute responsabilité en cas de dommages ou pertes directs ou indirects.** Ces dommages incluent, mais sans s'y limiter :

- frais liés à l'essence, à l'huile ou aux lubrifiants;
- temps de déplacement, heures supplémentaires, hors des heures de travail ou autres frais de réparation extraordinaires ou liés à des réparations ou remplacements en dehors des heures d'ouverture normales dans les locaux du dépositaire-réparateur Exmark agréé;
- location d'équipement de remplacement identique ou similaire pendant la durée des travaux de réparation ou de remplacement au titre de la garantie;
- tous frais de téléphone ou de déplacement;
- toute perte ou tout dommage à la personne ou aux biens, autres que ceux expressément couverts par les modalités de la présente garantie;
- toute réclamation pour perte de revenus, perte de profits ou coûts supplémentaires résultant d'une réclamation pour violation de garantie;
- les honoraires d'avocat.

Aucune revendication de violation de garantie ne pourra engendrer l'annulation ou la résiliation du contrat de vente d'une machine Exmark.

Toutes les garanties implicites de qualité marchande (à savoir que le produit est apte à l'usage courant) et d'aptitude à l'emploi (à savoir que le produit est apte à un usage spécifique) sont limitées à la durée de la garantie expresse.

L'exclusion de la garantie des dommages secondaires ou indirects, ou les restrictions concernant la durée de la garantie implicite, ne sont pas autorisées dans certains états et peuvent donc ne pas s'appliquer dans votre cas.

Cette garantie vous accorde des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits qui varient selon les états.